

RAPPORT N°8 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ POUR 2023

Monsieur le Président indique qu'une convention d'objectifs et de moyens est en cours entre la Maison du tourisme du Livradois Forez et la Communauté de communes entre 2022 et 2024.

Un avenant à cette convention est nécessaire afin d'ajuster le montant de la contribution 2023 et afin de :

- maintenir un budget conséquent pour la Maison du tourisme notamment pour ses actions de promotion.
- aménager les bureaux d'information touristique d'Ambert (nouveau local place du Pontel) et de Saint-Anthème. Cet aménagement comprend du mobilier et des aménagements intérieurs.

Une partie de cette augmentation sera absorbée par la taxe de séjour qui a été augmentée en 2023 (cf. délibération du 2 juin 2022).

	Contribution annuelle (2023) +2%	Reversement d'une partie de la taxe de séjour	Programme aménagement des bureaux d'Ambert et St Anthème	TOTAL
Ambert Livradois-Forez	421 860 €	32 679 €	12 236 €	466 775 €

Il convient d'ajouter que la Maison du tourisme va prendre en charge également certaines actions, sans contribution supplémentaire de la Communauté de communes :

- l'élaboration d'un schéma de développement touristique durable sur la destination.
- poursuite du travail sur la démarche « Qualité tourisme » et le classement de l'Office du tourisme qui permettra, à terme, à certaines communes de demander un classement comme « communes touristiques » ou « stations classées ».

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de valider l'avenant à la convention avec la Maison du Tourisme pour 2023 tel que présenté, et proposé en annexe ;
- d'autoriser M. le Président à le signer, et de le charger de l'ensemble des démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.